

ARRETE MUNICIPAL N° 2026-23

Portant réglementation de la circulation sur
les voies communales commune de Clara-Villerach

Monsieur le Maire de la Commune de Clara Villerach

VU la loi n° 89-413 du 22 Juin 1989 relative au code de la voirie routière ;
VU le Code Rural ;
Vu les articles L 2213-1 et 2213-2 du Code des Collectivités Territoriales ;
Vu l'organisation du **vide greniers à Clara** ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement est totalement interdit à tous les véhicules en raison de l'organisation par l'association Comité d'animation de Clara **du vide grenier, le dimanche 11 octobre 2026 de 00H00 à 20H00**

Place de la République

Article 2 : L'organisateur de la manifestation est chargé de mettre en place la signalisation et de faire procéder à l'enlèvement des véhicules en cas d'infraction.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Clara-Villerach, le 9 octobre 2026

Le Maire

Patrick Marcel

